

Karen Bakker, Ph. D.

Chaire de recherche du Canada en écologie politique (niveau II), Département de géographie
Codirectrice, Programme sur la gouvernance de l'eau, Institut pour les ressources, l'environnement et la
durabilité, Département de géographie, Université de la Colombie-Britannique

Karen.Bakker@ubc.ca | www.karenbakker.org

EAUX NON CÉDÉES : GOUVERNANCE DE L'EAU PAR LES PEUPLES AUTOCHTONES AU CANADA

Notre relation avec la terre, le territoire et l'eau est le fondement physique, culturel et spirituel de notre existence. Cette relation avec la Terre mère nous enjoint de conserver les eaux douces et les océans pour la survie des générations actuelles et futures. Nous affirmons notre rôle de gardiens ayant les droits et l'obligation de défendre et d'assurer la protection, l'accessibilité et la pureté de l'eau. Nous nous unissons pour respecter et appliquer nos connaissances et nos lois traditionnelles ainsi que pour exercer notre droit à l'autonomie afin de préserver l'eau et la vie.¹

La gouvernance durable des eaux² est au cœur d'une gérance responsable, intègre et résiliente des ressources. La question est particulièrement importante pour les communautés autochtones aux prises avec des difficultés d'accès à l'eau – et les problèmes de santé ou de subsistance que cela entraîne –, dans le contexte des changements climatiques et de l'exploitation des ressources du Nord canadien (Basdeo et Bharadwaj 2013; Boyd 2011; Chiefs of Ontario 2007; Fresque-Baxter 2015; Gill 2014; Parlee 2015; Wilson et al. 2015). Les communautés autochtones font continuellement face à des défis en matière d'eau potable : une étude publiée récemment dans le *Globe and Mail* indique que les réseaux d'approvisionnement à haut risque présentent une menace en matière de santé pour le tiers des Premières Nations qui vivent dans des réserves (McClearn 2016b; voir aussi Assemblée des Premières Nations 2012; Dyck et al. 2015; MacIntosh 2008, 2009; McCullough et Farahbakhsh 2012; Bureau de la vérificatrice générale 2005; Plummer et al. 2013; Smith et al. 2006; Swain et al. 2006).

La définition du « titre ancestral » par la Cour suprême du Canada n'inclut pas la question de l'eau (Laidlaw et Passelac-Ross 2010; Phare 2009). Aux États-Unis, la situation est tout autre. En effet, la doctrine Winters et la décision *Cappaert* (1976) de la Cour suprême des États-Unis³ stipulent toutes deux que la création des réserves indiennes américaines, par le gouvernement fédéral, prévoit implicitement le droit d'accès aux eaux de surface et souterraines. De plus, ces décisions établissent les normes auxquelles doit adhérer le gouvernement américain afin d'assurer un approvisionnement d'eau suffisant pour les réserves, reconnaissant ainsi le rôle central de l'interaction eau-territoire dans les communautés autochtones américaines (Shurts 2000). Au Canada, la question des droits et des lois en matière d'eau pour les Autochtones – de même que leur participation à la gouvernance de l'eau – a été traitée, à quelques

¹ Tiré de la déclaration de Simpcw sur l'eau (Nation Shuswap, C.-B., 2010), cité au conseil tribal de la Nation Shuswap 2013, 1 (soumis dans le cadre du processus consultatif pour le projet de loi *Water Sustainability Act*).

² Une définition occidentale de la gouvernance de l'eau est : « l'ensemble des processus politiques, organisationnels et administratifs (lois, règlements et normes) par lesquels s'articulent les intérêts, s'étudient les propositions, se prennent et se mettent en œuvre les décisions, et par lesquels les décideurs sont tenus responsables » (Bakker 2003, 3). La gouvernance de l'eau par les Autochtones est un concept élargi qui comprend l'ensemble des valeurs sociales, politiques, économiques et spirituelles ainsi que les liens entre l'eau, la terre et les animaux, tel qu'exprimé par les connaissances traditionnelles (environnementales) qui s'incarnent dans les récits, cérémonies et activités traditionnelles liées à l'eau et au territoire (p. ex., la chasse et la pêche) (adaptation de Borrows 2002).

³ *Winters v. United States*, 207 U.S. 564 (1908); *Cappaert v. United States*, 426 U.S. 128 (1976).

exceptions près, de façon implicite au sein des processus de négociation et de revendications territoriales.⁴ Par conséquent, des inégalités historiques ont souvent bloqué l'accès à l'eau potable pour les communautés autochtones du Canada. (Phare 2009; Simms 2014; von der Porten 2012; von der Porten et de Loë 2013). En voici deux exemples :

1. Premier arrivé, mais pas premier servi : La règle du « premier arrivé, premier servi » pour l'accès à l'eau a été établie au début de la colonie en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces, au détriment des droits des communautés autochtones. Cette règle attribue l'eau selon le rang des titulaires de permis. Un numéro de priorité (déterminé par la date et l'heure de l'approbation de la demande de permis) indique l'ordre de préséance en cas de pénurie. Quand il n'y a pas assez d'eau pour tous, les plus anciens titulaires de permis reçoivent l'eau avant les plus récents. Or, bien que les Premières Nations soient indéniablement les « premières arrivées », elles n'ont pas pu faire de demande de permis à l'époque où le régime de réglementation a été instauré (British Columbia Assembly of First Nations 2010; Simms 2014). Par exemple, la Première Nation Lower Similkameen occupe le 61^{ème} rang parmi 105 permis décernés pour la rivière Similkameen (Simms, 2014, 49). En 1969, cette Première Nation a demandé le droit d'utiliser 2 000 gallons d'eau par jour tirés du ruisseau Nahumcheen, mais la requête a été refusée en raison d'une insuffisance d'eau (Simms 2014). Cependant, dix-sept ans plus tard, la province de la Colombie-Britannique accordait un permis à un propriétaire foncier pour une quantité d'eau beaucoup plus importante.⁵ Ailleurs dans la province, des Premières Nations sont aux prises avec des enjeux similaires. La situation n'a pas changé avec les récents processus de modernisation de la loi sur l'eau entamés par le gouvernement de la Colombie-Britannique; et ce, malgré les appels répétés des Premières Nations pour revoir le principe du « premier arrivé, premier servi ». Des Premières Nations font face à des enjeux similaires à l'échelle du pays.

2. Violation des droits issus des traités en raison de l'impact du développement des ressources en amont : Depuis des décennies, les communautés autochtones protestent contre la dégradation du delta Paix-Athabasca (le plus vaste delta intérieur d'eau douce en Amérique du Nord, désigné site du patrimoine mondial par l'UNESCO) causée par l'exploitation des sables bitumineux et par les développements hydroélectriques sur la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique (notamment la construction du barrage Bennett dans les années 1960).⁶ En 2015, la Première Nation crie de Mikisew a présenté une pétition à l'UNESCO pour demander que le parc national Wood Buffalo (qui chevauche le delta) soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Les effets potentiels du barrage hydroélectrique du site C (un important projet hydroélectrique de 9 milliards de dollars en construction sur la rivière de la Paix en Colombie-Britannique) constituent une grande préoccupation pour plusieurs communautés autochtones en aval. Le processus d'évaluation environnementale mis en place par les gouvernements fédéral et provincial ne prévoyait aucune évaluation des impacts cumulatifs à l'échelle du bassin versant, encore moins des possibles violations des droits issus des traités. Malgré tout, la construction a débuté avec l'appui du gouvernement fédéral qui a délivré, à la mi-2016, les permis nécessaires, avant que la commission des services publics de la Colombie-Britannique n'ait terminé sa révision. Tout cela, à l'encontre des recommandations du comité d'évaluation environnementale et en manquement aux lettres de mandat ministérielles. Ces questions font actuellement l'objet de litiges.

⁴ Suivant le travail de John Borrows, j'accorde à l'expression « droit autochtone » préséance et supériorité par rapport à la notion de « droits des Autochtones » issue des États-nations coloniales (Borrows 2002).

⁵ On a accordé au propriétaire foncier 150 acres-pied d'eau par année (1 acre-pied équivaut à environ 893 gallons par jour ou 326 000 gallons par année) en plus de 1 000 gallons par jour tirés de la source Everden et du ruisseau Nahumcheen (ministère de l'Environnement 1997a, 1997b).

⁶ Pour ne citer que deux exemples : la Nation crie de Beaver Lake et les Premières Nations de la rivière Blueberry ont toutes deux intenté des actions judiciaires visant l'impact cumulatif du développement des ressources sur leurs territoires; dans les deux cas, la question de l'eau occupe une place fondamentale.

Ces exemples montrent que le régime légal en vigueur au Canada n'offre pas les mesures de sauvegarde nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'eau pour les peuples autochtones. Par conséquent, les conflits prennent de l'importance. Pour ne citer que quelques exemples : à l'heure où j'écris ces lignes, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Perry Bellegarde, visite le barrage hydroélectrique du site C, en Colombie-Britannique, sur invitation des Premières Nations de West Moberly et d'autres localités. Au Labrador, des protestataires ont physiquement bloqué la construction en pénétrant sur le site du projet hydroélectrique de Muskrat Falls, ce qui a incité le gouvernement provincial à retirer des centaines d'ouvriers et à entreprendre des pourparlers d'urgence (#MakeMuskratRight). Dans le nord de la Colombie-Britannique, plusieurs campements autochtones (notamment à l'île Lelu) ont été installés pour protester contre les risques de contamination de l'eau liés aux pipelines et aux installations pétrolières; conflits qui pourraient s'intensifier en raison de l'approbation récente, par le gouvernement fédéral, du projet de gaz naturel liquéfié Pacific NorthWest et de la décision imminente pour le projet Kinder Morgan. En Alberta, il y a intensification des conflits quant à la répartition de l'eau pour les réserves autochtones.⁷ Cinquante groupes des Premières Nations ont signé un traité pancontinental sans précédent : le Traité autochtone contre l'expansion des sables bitumineux. Par ailleurs, des communautés autochtones ont développé leurs propres politiques pour la gouvernance des ressources.⁸ Les Premières Nations participent de plus en plus à des projets collaboratifs pour la gouvernance de l'eau, ce qui s'inscrit dans la tendance plus générale d'une participation communautaire accrue dans la prise de décision à l'échelle des bassins versants, par exemple dans le cadre de la Stratégie pour la gestion de l'eau dans les Territoires-du-Nord-Ouest. Parallèlement, l'industrie propose de nouvelles démarches pour la gestion des ressources (p. ex., l'appel récent du président et chef de la direction de TransCanada pour résoudre les conflits avec les communautés autochtones quant aux pipelines [Lewis 2015]). Ces initiatives ont en commun la reconnaissance de l'inefficacité des mécanismes actuels de consultation et d'évaluation environnementale, lesquels subiront vraisemblablement d'importants changements puisque le gouvernement fédéral entend, d'une part, revoir les processus d'évaluation environnementale et, d'autre part, appliquer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones – tout en inscrivant la réconciliation avec les peuples autochtones comme priorité absolue dans les mandats ministériels.

Au cœur de ces débats se trouve un ensemble de questions sur l'étendue des droits ancestraux relatifs à l'eau. Certains universitaires disent que la sécurité de l'eau (qui dépend des relations entre l'humain et l'environnement) s'inscrit nécessairement dans le respect des autres droits conférés par les traités ou la constitution. Qui plus est, selon eux, le droit à l'eau est une condition inhérente aux buts qui étaient visés au moment de la création des réserves (notamment les droits de chasse et de pêche) (Bartlett 1998; Laidlaw et Passelac-Ross 2010; Matsui 2009; Phare 2009; Walkem 2007). La notion de titre ancestral offre un argument similaire : dans la mesure où l'eau et le territoire sont intégralement connectés, le titre ancestral donne aux Autochtones des droits sur les terres submergées et leur permet d'utiliser l'eau (Passelac-Ross et Buss 2011).⁹ Plus généralement, les peuples autochtones revendiquent des droits inhérents à l'eau, et ce, en vertu de leur relation traditionnelle avec le territoire (BCAFN 2010; Norman 2015; Walkem 2007). La jurisprudence récente à cet égard est digne de mention. Par exemple, la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique dans l'affaire *Halalt* atteste les intérêts patrimoniaux de la bande d'Halalt quant aux

⁷ Voir, par exemple, l'article du *Globe and Mail* sur les confrontations imminentes au sujet de l'eau pour les réserves en Alberta, « Fluid Situation for Alberta Reserves » (McClearn 2016a).

⁸ En voici quelques exemples : la politique d'exploitation minière de la Nation Tsilhqot'in (2014) et la loi de la Nation Kaska sur la gestion des activités d'exploitation des ressources minières (2015); la politique de gestion des eaux de surface et le guide pour les normes de qualité des eaux de surface du conseil 'Uza'hné Yinka Déné (2016).

⁹ Cela va à l'encontre de certaines positions adoptées par le gouvernement canadien; par exemple, le projet de loi S-8 (*Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, 2013) fait l'objet de critique pour un article qui permet d'abroger les droits ancestraux ou issus de traités pour assurer la salubrité de l'eau potable (APN 2012; Simeone et Troniak 2012).

eaux souterraines de leur réserve (Laidlaw et Passelac-Ross 2010).¹⁰ Dans un autre ordre d'idées, il faudra certainement explorer tout ce qu'implique la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Tsilhqot'in* (2014).¹¹ Par ailleurs, certains universitaires affirment que le régime colonial des droits des Autochtones devrait être accompagné, voire supplanté, par le droit autochtone traditionnel qui prend source dans les relations, valeurs et pratiques culturelles, spirituelles et matérielles, notamment quant à l'utilisation de l'eau (Borrows 2002; Craft 2014; Phare 2011; Rizvi et al. 2013; Singh 2006; UBCIC 1991; UNESCO 2006; Wilson 2014). Sans vouloir être trop simpliste, on peut dire que le droit occidental considère l'eau comme une ressource exploitable par les humains, alors que le droit autochtone la considère comme une entité animée (vivante) liée à tous les aspects de l'environnement et qui, comme d'autres éléments de la nature, a des droits ayant une portée spirituelle et socioculturelle (Borrows 2010).

Cette proposition de projet vise à explorer la portée des arguments avancés ci-dessus et à voir comment ils peuvent contribuer à la sécurité de l'eau pour les communautés autochtones.

OBJECTIFS ET BUDGET POUR LE PROJET DE LA FONDATION

Ce projet a été inspiré, en partie, par l'édifiant article d'opinion publié dans le *Globe and Mail* par Cindy Blackstock et Stephen Toope. Les auteurs y affirment que « les universités et collèges devraient réfléchir aux effets de la pensée occidentale sur leur organisation; et ils devraient s'efforcer d'incorporer les façons autochtones de comprendre le monde ». En même temps, Blackstock et Toope (2016) font remarquer que les connaissances autochtones ne doivent pas devenir le « sac fourre-tout » du savoir-faire et ils pressent les chercheurs d'éviter l'expropriation des connaissances, et ce, en participant aux collaborations comme apprenants et alliés, non pas comme des experts.

Dans l'esprit de ces pistes critiques, ma proposition de projet est un partenariat avec des organisations et des chercheurs autochtones et vise à mieux comprendre la gouvernance de l'eau par les Autochtones au Canada et dans le monde, au moyen des initiatives suivantes :

- réunir les membres de la communauté de la Fondation Pierre Elliott Trudeau ainsi que d'éminents chercheurs, militants et artistes à une rencontre d'apprentissage sur le terrain (année 1)
- diriger la publication d'un livre d'intérêt général (année 2)
- créer un portail Web gratuit et accessible (année 2)
- mettre en place une stratégie de communication visant à maximiser l'engagement du grand public (années 1 à 3)

Ce projet est spécialement conçu pour maximiser l'engagement intersectoriel et il s'appuie sur une forte stratégie de communication. Il met à profit les vingt ans d'expérience que j'ai acquise comme directrice du Programme sur la gouvernance de l'eau (Université de la Colombie-Britannique), lequel a interpellé des milliers de décideurs et de représentants communautaires au Canada et ailleurs. Bien sûr, si mon projet était accepté, je serais heureuse de pouvoir bénéficier aussi du très intéressant travail déjà accompli, par la communauté de la Fondation Pierre Elliott Trudeau, sur des questions semblables.

¹⁰ *Halalt First Nation v. British Columbia (Environment)*, 2011 BCSC 945. Voir le commentaire de Bull Housser 2011.

¹¹ Avec sa décision historique dans l'affaire [Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique \(2014 CSC 44\)](#), la Cour suprême du Canada reconnaissait pour la première fois l'existence du titre ancestral, bien que ce concept légal se soit modifié au cours des ans, en particulier depuis l'affaire *Calder et al. c. Procureur Général de la Colombie-Britannique* (1973 CSC 313).

Dans ce contexte, le projet permet selon moi de répondre à certains appels à l'action formulés par la Commission de vérité et réconciliation, notamment la création de cours postsecondaires en langues autochtones (16); l'adoption et l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (45.ii); le renouvellement – selon les principes de réciprocité (reconnaissance mutuelle, respect mutuel et responsabilité partagée) – des relations qui se rattachent aux traités^[17] (45.iii); la conciliation des affaires constitutionnelles et juridiques des peuples autochtones et de l'État (45. iv); et la création de programmes de formation sur les réalités autochtones (16, 57, 62). Le projet s'appuie aussi sur les principes décrits dans le rapport de la Commission intitulé « Les principes de la vérité et de la réconciliation », notamment l'urgence d'une revitalisation du droit autochtone (p. 124); l'importance d'établir des relations respectueuses parmi tous les êtres vivants (p. 126); l'extrême importance d'une réconciliation avec le monde naturel (p. 126); et notre responsabilité collective de mettre en place la réconciliation, en tant que personnes visées par les traités (p. 130).

Le projet correspond donc étroitement à **trois thèmes de la Fondation** : *les populations et leur environnement naturel, la citoyenneté responsable* et, finalement, *les droits la personne et la dignité humaine*. Il touche également aux deux domaines d'enquête prioritaires suivants : les relations avec les Autochtones au Canada et la sécurité de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation. Je présente en détail, ci-après, les objectifs pour chacune des trois années du prix.

ANNÉE 1

CONNECTER AVEC LA TERRE, CONNECTER AVEC LA COMMUNAUTÉ : CAMP D'APPRENTISSAGE SUR LE TERRAIN

La réconciliation ne consiste pas à « faire des choses » ou à cocher les items d'une liste. Il s'agit plutôt de faire les choses différemment. Il faut établir des liens avec la terre et avec toutes nos relations.

– Karen Joseph (Kwakwaka'wakw, directrice générale, Reconciliation Canada)

J'ai eu récemment le privilège de participer à une table ronde sur la réconciliation avec Karen Joseph (citée ci-dessus). Cette citation décrit le cheminement de ma compréhension de ce qu'est la recherche en partenariat avec les communautés autochtones : un travail de désapprentissage et de réapprentissage. J'ai compris que ce processus est tributaire de l'établissement de relations et de liens de confiance, avec le temps qu'il faut pour y arriver. C'est pourquoi la première année du prix de la Fondation servirait à établir des relations et à entrer en contact avec les communautés afin de préparer la rencontre à la fin de l'année. Mettant à profit mon travail antérieur et les relations déjà en place, la première étape serait un processus de consultation auprès des aînés et des conseillers. Je me rends compte que la Fondation Pierre Elliott Trudeau et sa communauté ont déjà investi considérablement de temps à entretenir des relations; je trouverais donc aussi conseils auprès de la communauté de la Fondation. Cette phase de dialogue consultatif se ferait par rencontres individuelles et en groupe (en personne ou par téléconférence) et, au 4^e mois, il y aurait préparation d'un court document d'information. Ce processus mènerait, au 6^e mois, à la formation d'un comité consultatif, lequel comprendrait des membres de la communauté de la Fondation.

Le camp d'apprentissage sur le terrain aurait lieu à la fin de la première année. Il serait coorganisé en partenariat avec des partenaires d'une communauté autochtone. L'événement aurait lieu dans le Nord canadien (en fonction du budget et de l'emploi du temps) et accueillerait de 30 à 40 participants (avec un objectif d'au moins 50 % d'Autochtones). Pour assurer la diversité, je travaillerais en lien avec la Fondation Pierre Elliott Trudeau et mon propre réseau afin d'assurer la représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Je m'engage aussi à faire du mentorat auprès d'étudiants autochtones, et ce, grâce à mes liens avec le programme d'études autochtones de l'Université de la Colombie-Britannique et avec le Collège Northwest Indian; 10 % des places seront réservées à des étudiants autochtones dont les frais de déplacement seraient payés à même le budget.

L'objectif principal de cette rencontre est de former un collectif d'auteurs qui travailleront ensemble à la préparation d'un livre d'intérêt général et d'un portail en ligne multimédia, dont le titre provisoire est *Eaux non cédées* (voir ci-dessous). Bien que les thèmes définitifs seraient déterminés au moyen du processus de dialogue décrit ci-dessus, le point de départ porterait sur les solutions en cours de développement (souvent de la base vers le haut) dans les communautés autochtones du Canada. On pourrait y aborder les sujets suivants : études de cas communautaires sur le droit à l'eau chez les Autochtones; initiatives communautaires (p. ex., programmes des Guardians, surveillance communautaire des eaux); répercussions des causes juridiques récentes (p. ex., l'affaire *Tsilhqot'in*); et conséquences de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les analyses multi-échelles et intersectorielles (qui permettent de dégager les liens entre la terre, l'eau, la santé et les moyens de subsistance) seraient au centre du plan analytique, lequel permettrait aux participants de développer des thèmes transversaux qui serviraient au livre d'intérêt général (voir ci-dessous). Le camp d'apprentissage exposerait aussi les participants aux modes de vie et d'apprentissage traditionnels en lien avec la terre. Lors de notre dernier atelier, les procédures reposaient sur la cérémonie et les participants y ont fait un apprentissage

expérientiel (p. ex., grâce au temps passé sur l'eau avec les aînés, en travaillant à la préparation des peaux d'originaux et en participant aux tâches et au nettoyage), ce qui a approfondi leur relation avec la terre et l'eau, et entre eux.

Documentation à l'appui :

- Vidéo sur le camp d'apprentissage [Water Bush Camp](#) (2015)
- Aperçu du camp d'apprentissage sur le terrain (document Word)

ANNÉE 2

LIVRE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : EAUX NON CÉDÉES

La 2^e année portera principalement sur la production d'un livre multimédia d'intérêt général, dont le titre provisoire est *Eaux non cédées*. Je prévois publier ce livre chez un éditeur généraliste. J'ai à mon actif deux livres d'intérêt général qui ont été des succès de vente. L'un d'eux s'est mérité un prix littéraire national et a été publié dans 13 pays.¹² L'idée d'un éditeur généraliste est appropriée puisque nous visons un auditoire non universitaire et que nous adopterons un format novateur qui reflètera la diversité des auteurs. Plusieurs maisons d'édition ont manifesté leur intérêt pour le projet, notamment Routledge, University of Toronto, MIT et UBC Press. Cette dernière a développé une nouvelle forme de publication électronique interactive qui, selon moi, convient parfaitement au projet.

Le livre serait produit par un collectif d'auteurs (dans la lignée du collectif Kino-nda-niimi pour le livre *The Winter We Danced*), lequel serait formé d'universitaires, de décideurs, de militants, d'avocats, de membres des communautés autochtones et d'artistes. Le fruit de leur travail se destinerait au grand public. Le livre proposerait des photographies, des graphiques, des histoires, des poèmes et des textes en prose; et il présenterait une diversité de voix.

Je pense que l'intérêt du public pour ce genre de livre est assez prononcé. Le dernier livre dont j'ai dirigé l'édition, *Eau Canada*, a été un des meilleurs vendeurs des dix dernières années parmi les livres universitaires sur les enjeux de l'eau au Canada (4 000 exemplaires écoulés). Ce livre a aussi eu un grand impact sur les politiques publiques (p. ex., la Fondation Walter et Duncan Gordon en a distribué des exemplaires à tous les députés et le livre a alimenté les débats dans les milieux politiques). Je crois que le nouveau livre aura un impact similaire. Comme pour *Eau Canada*, tous les droits d'auteur seraient versés à une organisation non gouvernementale autochtone.

En plus de la communauté de la Fondation et des participants mentionnés ci-dessus, nous établirons des liens avec d'autres initiatives importantes (p. ex., les subventions de partenariats du CRSH comme *Tracking Change*, *Wa Nis Ka Tan Hydro Alliance*, *Initiative for Indigenous Futures* et *Fédéralisme et gouvernance autochtone*) ainsi qu'avec des réseaux internationaux, notamment [Justicia Hídrica](#), le plus grand réseau sur les questions de justice en matière d'accès à l'eau pour les Autochtones d'Amérique latine; réseau dont je suis membre de longue date.

¹² J'ai publié deux livres d'intérêt général sous le nom de plume Karen Le Billon : *French Kids Eat Everything* (2012) et *Getting to Yum* (2014) (HarperCollins USA/Canada).

ANNÉE 3

PORTAIL MULTIMÉDIA EN LIGNE

Au cours de la 3^e année, nous développerons un portail multimédia gratuit sur les enjeux autochtones liés à l'eau. Plusieurs raisons étayent la création d'un tel portail en complément du livre : cela donne une plus grande accessibilité (pour les communautés autochtones comme pour le grand public), cela facilite la traduction (sous réserve de financement ultérieur, il pourrait y avoir des sous-titres en langues autochtones), cela accroît l'impact (les vidéos et lectures conçues pour le grand public rejoignent de plus vastes auditoires que les cours universitaires) et cela permet l'adaptabilité (les vidéos et autres produits peuvent servir à des communications publiques ou à d'autres fins).

Le portail serait une plateforme Web libre, compatible avec les téléphones mobiles, conçue dans un style informatif, accessible et non universitaire. Le matériel écrit synthétiserait, dans des formats attrayants, des renseignements clés tirés du livre d'intérêt général. Par exemple, plusieurs « points chauds » géolocalisés seraient indiqués sur une carte interactive du Canada; les usagers y accéderaient en cliquant pour y trouver un éventail de produits médias (vidéos, balados, lectures ou analyses sociales effectuées par des logiciels libres de « sciences humaines numériques », comme Gephi). Les décisions finales quant au contenu du portail seraient prises par le collectif d'auteurs dont il est question ci-dessus. Cependant, on y abordera vraisemblablement des sujets comme l'insécurité de l'eau potable (p. ex., les avis d'ébullition d'eau dans les communautés autochtones); les points névralgiques du rapport entre l'eau et l'énergie; les initiatives de politiques et de surveillance des eaux dans les communautés autochtones; les publications récentes et à venir sur les politiques; et des analyses en temps réel sur les médias sociaux. À la fin du mandat, le portail serait hébergé par le Programme sur la gouvernance de l'eau, à l'Université de la Colombie-Britannique, pour en assurer la continuité en temps réel de même que sa pertinence et les mises à jour régulières. Je travaille dans un département de géographie où les collègues et étudiants présentent la bonne combinaison d'expertises (systèmes d'information géographique [SIG], programmation, écoinformatique, réalisation de films, sciences humaines numériques, etc.) pour rendre le portail accessible et esthétiquement attrayant.

La conception graphique et la cartographie SIG seraient assurées par le personnel très expérimenté du Département de géographie de l'Université de la Colombie-Britannique (une expérience de plus de 30 ans). Deux étudiants ont déjà manifesté leur intérêt : une étudiante autochtone dotée d'une riche expérience en production vidéo/télévisuelle et qui termine présentement son baccalauréat en études autochtones et géographie à l'Université de la Colombie-Britannique; et une étudiante au doctorat en géographie qui a de l'expérience en réalisation. Pour la production des vidéos, nous espérons aussi compter sur l'aide d'étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique ou du programme indépendant de réalisation numérique autochtone de l'Université Capilano, North Vancouver. J'ai par ailleurs obtenu l'accord de principe de la radio communautaire autochtone de l'Université de la Colombie-Britannique (*Unceded Airwaves*) pour les fichiers balados.

Le format et le contenu définitif du portail multimédia dépendra des discussions entre les auteurs, du contrat avec la maison d'édition et des règles budgétaires propres au financement de la Fondation Pierre Elliott Trudeau. Au cours de la 1^{ère} année, j'entends préparer une proposition pour la planification des dépenses, afin de jeter les bases qui permettront de faire avancer le projet.

Documentation à l'appui :

- [Water Ethics: Think like a watershed](#), vidéo issue de mon cours en ligne ouvert à tous, Harvard EdX

ANNÉES 1 À 3

COMMUNICATION ET ENGAGEMENT PUBLIC

Je serais ravie de pouvoir entretenir des relations avec la communauté de la Fondation, en raison de son impressionnant travail dans l'engagement public. Si ce projet est accepté, je travaillerai avec un spécialiste des communications autochtones pour développer et distribuer du matériel éducatif aux responsables de politiques et au grand public, au Canada et dans le monde. La stratégie de communication inclurait chacun des **trois thèmes de la Fondation Pierre Elliott Trudeau** qui touchent au projet : **les populations et leur environnement naturel, la citoyenneté responsable et les droits de la personne et la dignité humaine**; de même que les deux domaines d'enquête prioritaires suivants : les relations avec les Autochtones au Canada et la sécurité de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation. Pour la conception de cette stratégie de communication, je travaillerais avec un conseiller en communication chevronné qui, en plus de donner conseils, pourrait siéger au comité consultatif; par exemple, j'ai établi une relation de travail avec Rob Firing de Toronto (directeur principal de la publicité et des communications et chef du bureau des conférenciers chez HarperCollins Canada), qui a participé au camp d'apprentissage en 2015. M. Firing (ou une autre personne qui a un bagage similaire) aiderait à concevoir la stratégie dès la 1^{ère} année.

Pour mettre en œuvre la stratégie, j'ai l'intention de travailler avec un des principaux consultants en communication autochtones de l'Ouest canadien, avec qui j'ai déjà travaillé. Il mettrait en œuvre une stratégie à deux volets, qui aurait plusieurs modalités (fiches d'information, communiqués de presse, séances d'information pour les responsables de politiques). À certains moments clés – comme au lancement du livre ou lors des rencontres (auxquelles nous tenterions d'avoir un journaliste attitré) – nous viserions des apparitions stratégiques à la télévision et à la radio, de même que des articles d'opinion dans les grands journaux (p. ex., *Globe and Mail*, *Hill Times*, *Options politiques*) et dans des publications internationales (p. ex., *Guardian Weekly* et *The Nation*). Nous prévoyons aussi proposer le matériel à *Idées* (ou autre programme de même portée) afin de préparer un numéro spécial sur le projet.

Je parle couramment français (et espagnol) et je m'engage à rendre les résultats du projet disponibles dans les deux langues officielles (anglais et français), ainsi qu'en déné et en cri (pour lesquels je vais chercher du financement supplémentaire). J'entends aussi faire traduire les publications de ce projet dans les langues pertinentes pour les communautés autochtones du Nord (p. ex., déné), et ce, en réponse à l'appel à l'action pour la revitalisation des langues, tel que formulé par la Commission de vérité et réconciliation.

J'entends apporter des contributions à l'échelle internationale en mobilisant mes réseaux internationaux (dont *Justicia Hídrica*, le plus grand réseau de chercheurs qui s'intéressent à la gouvernance de l'eau par les Autochtones en Amérique latine). Je collaborerais avec ce réseau et d'autres partenaires internationaux – p. ex., mes collaborateurs aux États-Unis (Université Duke, Université Stanford), en Europe (Université Wageningen, Université d'Amsterdam, Université autonome de Barcelone, Université de Manchester, Université College London) – pour présenter notre travail aux principaux colloques mondiaux sur l'eau (p. ex., le Conseil mondial de l'eau de 2018 à Brasilia). Cet aspect international de la stratégie de communication permettrait au projet de se rattacher au thème de la Fondation sur **le Canada dans le monde**.

RECHERCHES ANTÉRIEURES ET ANTÉCÉDENTS

Cette proposition de recherche découle d'une série de projets sur la sécurité de l'eau potable dans les communautés autochtones ainsi que de certains chapitres de livres que j'ai (co)dirigés : *Eau Canada* (UBC Press, 2007, inclus dans le matériel à l'appui de cette candidature) et *Water without Borders* (University of Toronto Press, 2013). Du milieu des années 1990 au milieu des années 2000, j'ai mené des recherches sur la privatisation de l'eau dans des pays en développement. Ces recherches (en particulier le travail que j'ai effectué à Cochabamba, en Bolivie, où une « guerre de l'eau » contre la privatisation a été menée par les communautés autochtones locales) ont suscité de plus en plus d'intérêt, fait que j'ai résumé dans mon livre *Privatizing Water* (Cornell University Press, 2010). J'ai aussi commencé à travailler avec des étudiants des cycles supérieurs qui menaient des recherches communautaires avec des groupes autochtones. Petit à petit, nos travaux sur ces enjeux ont gagné en importance. Le sommaire de nos subventions ainsi que plusieurs de nos publications sont accessibles sur le site Web du Programme sur la gouvernance de l'eau (<http://www.watergovernance.ca>).

Ces recherches ont donné lieu à deux subventions de développement de partenariat du CRSH et à une subvention de partenariat sur la gouvernance durable de l'eau et le droit autochtone (2016–2023) (www.decolonizingwater.ca). Également en 2016, j'ai reçu une subvention Savoir du CRSH pour mener une analyse comparée sur la fracturation hydraulique dans les territoires autochtones aux États-Unis et au Canada (en collaboration avec des collègues des universités Duke et Penn State). Dans le cadre de ces subventions, nous travaillons en collaboration avec d'éminents chercheurs autochtones au Canada, notamment John Borrows (Université de Victoria), Carrie Bourassa (Université Laurentienne), Aimée Craft (Université du Manitoba), Glen Coulthard et Gordon Christie (tous deux de l'Université de la Colombie-Britannique). Nous travaillons aussi étroitement avec plusieurs organisations autochtones non gouvernementales.

Depuis la création du Programme sur la gouvernance de l'eau, il y a une dizaine d'années, j'ai consacré énormément de temps à la communication avec les responsables de politiques et le grand public. Les ateliers de notre programme ont accueilli plus de 1 000 participants et il y a plus de 2 000 personnes inscrites sur nos listes de diffusion. Comme conférencière, on m'invite régulièrement à des colloques universitaires ou autres (en 2016 uniquement, j'ai donné 14 conférences dans divers contextes comme Stanford, Banff Forum, Globe Sustainability et Living Waters; et j'ai fait des présentations dans le cadre du cycle de conférences du sous-ministre d'Environnement Canada, devant le Groupe stratégique gouvernemental pour la gestion de l'eau des Territoires-du-Nord-Ouest et devant la Première Nation Tsuu T'ina). J'apparais régulièrement dans les médias (p. ex., le travail de notre équipe sur le site C a mené à des entrevues avec Global TV et CBC, à un article d'opinion dans *Hill Times* et à une couverture par les journaux *Globe and Mail*, *Vancouver Sun*, *Canadian Press* et autres). Selon moi, l'engagement communautaire et la participation aux débats publics sont autant une obligation qu'une occasion de choix pour les chercheurs. La présence de ces valeurs au cœur de la vision de la Fondation Pierre Elliott Trudeau fait écho à mes propres valeurs. Je serais naturellement ravie de collaborer avec la Fondation afin de maximiser l'impact public de ce projet, s'il recevait le financement.

Si j'étais choisie, je deviendrais aussi un membre dynamique et engagé de la communauté de la Fondation Pierre Elliott Trudeau. Par exemple, j'ai récemment reçu une formation intensive d'un an pour devenir accompagnatrice certifiée en milieu de travail, et ce, afin d'améliorer mes compétences pour le mentorat. Prochainement, je vais travailler bénévolement comme accompagnatrice auprès de membres des groupes d'équité de l'Université de la Colombie-Britannique (personnel et corps enseignant) et je serais heureuse, à la fin de ce projet, de pouvoir redonner à la communauté de la Fondation en offrant de l'accompagnement professionnel aux boursiers.

Je serais honorée de voir ce projet accepté et d'être choisie parmi les membres de la communauté de la Fondation. Merci d'avoir pris le temps d'étudier cette candidature.

RÉFÉRENCES

- Assemblée des Premières Nations (APN). 2012. « Projet de loi S-8 : Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations », présentation au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones http://www.afn.ca/uploads/files/water/senatestandingcommitteebill_s-8-fr.pdf.
- Bakker, K. 2003. *Good Governance in Municipal Restructuring of Water Supply*. Ottawa: Federation of Canadian Municipalities; Program on Water Issues, Munk Centre for International Studies.
- Bartlett, R. 1998. *Aboriginal Water Rights in Canada: A Study of Aboriginal Title to Water and Indian Water Rights*. Calgary: Canadian Institute of Resources Law.
- Basdeo, M., and L. Bharadwaj. 2013. "Beyond Physical: Social Dimensions of the Water Crisis on Canada's First Nations and Considerations for Governance." *Indigenous Policy Journal* 23(4): 1–14.
- Blackstock, C., and S. Toope. 2016. "The Promise of Reconciliation: Indigenous Knowledge Waiting in the Wings." *Globe and Mail*, September 27. <http://www.theglobeandmail.com/opinion/the-promise-of-reconciliation-indigenous-knowledge-waiting-in-the-wings/article32066220/>.
- Borrows, J. 2002. *Recovering Canada: The Resurgence of Indigenous Law*. Toronto: University of Toronto Press.
- Borrows, J. 2010. *Canada's Indigenous Constitution*. Toronto: University of Toronto Press.
- Boyd, D. 2011. "No Taps, No Toilets: First Nations and the Constitutional Right to Water in Canada." *McGill Law Journal* 57(1): 83–134.
- British Columbia Assembly of First Nations (BCAFN). 2010. "Section 3.31: Water." In *BCAFN Governance Toolkit: A Guide to Nation Building*, 443–62. West Vancouver: BCAFN.
- Bull Houser. 2011. "Halalt First Nation v. British Columbia (Environment)." July 27. <https://www.bht.com/resources/halalt-first-nation-v-british-columbia-environment>.
- Bureau de la vérificatrice générale (BVG). 2005. « L'eau potable dans les collectivités des Premières nations », *Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable*. Ottawa : Bureau de la vérificatrice générale du Canada.
- Chiefs of Ontario. 2007. *Aboriginal Traditional Knowledge and Source Water Protection: First Nations' Views on Taking Care of Water*. Toronto: Chiefs of Ontario.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2012. *Appels à l'action*. [http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Calls to Action French.pdf](http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Calls%20to%20Action%20French.pdf).
- Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015. *Ce que nous avons retenu : les principes de la vérité et de la réconciliation*. [http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Principes de la verite et de la reconciliation.pdf](http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Principes%20de%20la%20verite%20et%20de%20la%20reconciliation.pdf).
- Craft, A. 2014. "Reflecting the Water Laws." Research Gathering conducted with Anishinaabe Elders, June 20–23, 2013, at Roseau River, Manitoba. University of Manitoba, Centre for Human Rights Research (CHRR) and Public Interest Law Centre (PILC).
- Dyck, T., R. Plummer, and D. Armitage. 2015. "Examining First Nations' Approach to Protecting Water Resources Using a Multi-Barrier Approach to Safe Drinking Water in Southern Ontario, Canada." *Canadian Water Resources Journal/Revue canadienne des ressources hydriques* 40: 204–23.
- Fresque-Baxter, J. 2015. "Water Is Life: Exploring the Relationship between Place Identity, Water and Adaptive Capacity in Fort Resolution, Northwest Territories, Canada." PhD dissertation, Wilfrid Laurier University.
- Gill, H., and T. Lantz. 2014. "A Community-Based Approach to Mapping Gwich'in Observations of Environmental Changes in the Lower Peel River Watershed, NT." *Journal of Ethnobiology* 34(3): 294–314.

- Laidlaw, D., and M. Passelac-Ross. 2010. "Water Rights and Water Stewardship: What about Aboriginal Peoples?" *Law Now* 35(1): 1–12.
- Lederman, M. 2016. "Yuxweluptun's Exhibition Brings You Face to Face with Indigenous History." *Globe and Mail*, May 15. <http://www.theglobeandmail.com/arts/art-and-architecture/yuxweluptuns-exhibition-brings-you-face-to-face-with-indigenous-history/article30018419/>.
- Lewis, J. 2015. "TransCanada CEO Says Canada Needs to Resolve Conflicts over Pipelines." *Globe and Mail*, February 4. <http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/economy/transcanada-ceo-says-canada-needs-to-resolve-conflicts-over-pipelines/article22798276/>.
- MacIntosh, C. 2008. "Testing the Waters: Jurisdictional and Policy Aspects of the Continuing Failure to Remedy Drinking Water Quality on First Nations Reserves." *Ottawa Law Review* 39: 63–97.
- MacIntosh, C. 2009. "Public Health Protection and Drinking Water Quality on First Nation Reserves: Considering the New Federal Regulatory Proposal." *Health Law Review* 18(1): 5–11.
- Matsui, K. 2009. *Native Peoples and Water Rights: Irrigation, Dams, and the Law in Western Canada*. Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press.
- McClearn, M. 2016a. "Fluid Situation for Alberta Reserves." *Globe and Mail*, October 17. <http://www.theglobeandmail.com/news/showdown-over-water-looms-for-albertareserves/article32386029/>.
- McClearn, M. 2016b. "Water Systems at Risk." *Globe and Mail*, October 30. <http://www.theglobeandmail.com/news/national/indigenous-water/article31589755/>.
- McCullough, J., and K. Farahbakhsh. 2012. "Square Peg, Round Hole: First Nations Drinking Water Infrastructure and Federal Policies, Programs, and Processes." *International Indigenous Policy Journal* 3(1): 1–27.
- Ministry of Environment (MOE). 1997a. *First Nations Water Rights in British Columbia: A Historical Summary of the Rights of the Lower Similkameen First Nation*. Victoria: Water Management Branch.
- Ministry of Environment (MOE). 1997b. *First Nations Water Rights in British Columbia: A Historical Summary of the Rights of the Okanagan Nation*. Victoria: Water Management Branch.
- Norman, E.S. 2015. *Governing Transboundary Waters: Canada, the United States and Indigenous Communities*. New York and London: Routledge.
- Parlee, B.L. 2015. "Avoiding the Resource Curse: Indigenous Communities and Canada's Oil Sands." *World Development* 74: 425–36.
- Passelac-Ross, M., and K. Buss. 2011. "Water Stewardship in the Lower Athabasca River: Is the Alberta Government Paying Attention to Aboriginal Rights to Water?" *Journal of Environmental Law and Practice* 23: 69–83.
- Phare, M. 2009. *Denying the Source: The Crisis of First Nations Water Rights*. Victoria: Rocky Mountain Books.
- Phare, M.A. 2011. *Restoring the Lifeblood: Water, First Nations and Opportunities for Change*. Toronto: Walter and Duncan Gordon Foundation.
- Plummer, R., D. de Grosbois, D. Armitage, and R. de Loë. 2013. "An Integrative Assessment of Water Vulnerability in First Nation Communities in Southern Ontario, Canada." *Global Environmental Change* 23(4): 749–63.
- Rizvi, Z., J. Adamowski, and R. Patrick. 2013. "First Nation Capacity in Quebec to Practice Integrated Water Resources Management." *International Journal of Water* 7(3): 161–90.
- Shurts, J. 2000. *Indian Reserved Water Rights: The Winters Doctrine in Its Social and Legal Context, 1880s–1930s*. Norman: University of Oklahoma Press.
- Shuswap Nation Tribal Council. 2013. "Legislative Proposal for a New Water Sustainability Act." Submission letter to the BC Ministry of Environment, Water Protection and Sustainability Branch, November 15, 2013. <https://engage.gov.bc.ca/watersustainabilityact/files/2013/11/Shuswap-Nation-Tribal-Council.pdf>.
- Simeone, T., et T. Troniak. 2012. « Résumé législatif du projet de loi S-8 : Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations. » Publication No. 41-1-S8-F. Ottawa : Bibliothèque du Parlement.

- Simms, B.R. 2014. "'All of the Water That Is in Our Reserves and That Is in Our Territory Is Ours': Colonial and Indigenous Water Governance in Unceded Indigenous Territories in British Columbia." Master's thesis, University of British Columbia. <http://circle.ubc.ca/handle/2429/51475>.
- Singh, N. 2006. "Indigenous Water Management Systems." *Society and Natural Resources* 19(4): 357–66.
- Smith, D., R. Guest, C. Svrcek, and K. Farahbakhsh. 2006. "Public Health Evaluation of Drinking Water Systems for First Nations Reserves in Alberta, Canada." *Journal of Environmental Engineering and Science* 5(1): S1–S17.
- Swain, H., S. Louttit, and S. Hrudehy. 2006. *Report of the Expert Panel on Safe Drinking Water*. Ottawa: Indian Affairs and Northern Development.
- UNESCO. 2006. *Water and Indigenous Peoples*. Paris: UNESCO.
- Union of British Columbia Indian Chiefs. 1991. "Indian Water Rights in British Columbia: A Handbook." Vancouver: Union of BC Indian Chiefs. http://www.ubcic.bc.ca/files/PDF/ubcic_indianwaterrights_1991.pdf.
- von der Porten, S. 2012. "Canadian Indigenous Governance Literature: A Review." *AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples* 9(1): 1–14.
- von der Porten, S., and R.C. de Loë. 2013a. "Collaborative Approaches to Governance for Water and Indigenous Peoples: A Case Study from British Columbia." *Geoforum* 50: 149–60.
- von der Porten, S., and R.C. de Loë. 2013b. "Water Governance and Indigenous Governance: Towards a Synthesis." *Indigenous Policy Journal* 23(4): 1–12.
- Walkem, A. 2007. "The Land Is Dry: Indigenous Peoples, Water, and Environmental Justice." In *Eau Canada*, ed. K. Bakker, 311–29. Vancouver: UBC Press.
- Wilson, N.J. 2014. "Indigenous Water Governance: Insights from the Hydrosocial Relations of the Koyukon Athabascan Village of Ruby, Alaska." *Geoforum* 57: 1–11.
- Wilson, N.J., M.T. Walter, and J. Waterhouse. 2015. "Indigenous Knowledge of Hydrologic Change in the Yukon River Basin: A Case Study of Ruby, Alaska." *Arctic* 68: 93–106.